

Khalil Assha : on ne badine pas avec l'amitié

S'il y a bien quelqu'un qui a incarné le concept même de la notion d'amitié (je peux en témoigner et beaucoup d'entre vous ici également), c'est bien Khalil Assha. Pour Khalil l'amitié était sacrée, non négociable et pour la vie.

Khalil était tout à la fois extrêmement présent et attentif à ses amis, tout en restant discret. Il était d'un dévouement et d'une générosité à toute épreuve. Une générosité matérielle certes, mais aussi (et peut-être aussi surtout) une générosité de cœur et d'âme. Celle qui ne compte pas son temps, ne ménage pas sa peine, celle qui écoute patiemment et inlassablement, qui n'a de cesse de vouloir trouver une solution au problème de l'ami.

Et l'humour alors ? Celui de Khalil était décapant. Il pouvait en une seconde, d'un mot, dédramatiser une situation qui semblait tragique et insoluble une minute plus tôt.

Quand j'arrivais à Beyrouth, j'avais l'habitude d'appeler Khalil du taxi de l'aéroport. Et si par malheur je ne le faisais pas, je me prenais une de ces volées de bois vert ! Khalil ne badinait pas avec l'amitié.

Nous nous étions rencontrés en 1977 sur les bancs de Jamhour puis nous avons poursuivi nos études à la faculté de droit de l'USJ à la glorieuse époque de l'Avenue Ducruet où prendre un café chez Germanos constituait le summum de l'héroïsme. D'ailleurs la tenancière du lieu qui à l'époque était accorte et qui est aujourd'hui quelque peu décatie, m'a dit il n'y a pas plus tard que deux mois : « eereftek enté kenté téjé maa brenda helou ou khalil assha » ! Khalil était toujours d'un calme olympien et aucun franc-tireur (et Dieu sait s'ils sévissaient) ne lui aurait fait renoncer au hamburger qu'il tenait pour le meilleur du quartier car Khalil comme on dit « ken yaaref taammet temmo » ! et on ne pouvait pas lui faire avaler n'importe quoi (au propre comme au figuré d'ailleurs).

Pour ceux qui s'en souviennent, je vous laisse imaginer les conditions chaotiques de cette époque, où étudier le droit semblait quelque peu surréaliste et surtout terriblement austère. Toutefois, même les lugubres arrêts de la cour de cassation française

pouvaient nous égayer. Et je ne résiste pas à vous en raconter un qui avait fait hurler Khalil de rire et qu'il avait déniché dans un Dalloz poussiéreux au fond d'une étagère improbable dans un coin oublié de la bibliothèque de la faculté de droit. Il s'agissait d'une décision de justice déboutant une société de fromage qui avait lancé un produit nommé « la vache qui pleure ». La société Bel, exploitante de la « Vache qui rit » avait intenté un procès et le juge avait tout simplement déclaré : « attendu que la société Bel a l'exclusivité des états d'âme de la vache » !

Aujourd'hui, grâce à Ferial, sa sœur adorée (le mot n'est pas trop fort), nous voilà réunis pour nous souvenir de Khalil, parti trop tôt, si brutalement et si injustement. Khalil, l'ami inoubliable et inoublié.